

VENEZ AVEC

- Un justificatif d'identité en cours de validité.
- Un justificatif de domicile de moins de 3 mois.
- L'objet que vous souhaitez apporter en garantie.

Les personnes hébergées doivent se munir d'une déclaration sur l'honneur de l'hébergeant ainsi que de leur pièce d'identité en cours de validité.

NOS MÉTIERS



LES OFFRES
DE PRÊTS



LA VENTE AUX
ENCHÈRES



L'ÉPARGNE
SOLIDAIRE

Crédit Municipal de Nantes

2 rue Marcel Paul
44000 NANTES
Tél. 02 40 99 21 00

Crédit Municipal - Angers

70 Bd du Maréchal Foch
49100 ANGERS
Tél. 02 41 33 89 00

Crédit Municipal - Tours

11 place du Président Coty
37100 TOURS
Tél. 02 47 05 58 58

Crédit Municipal - Rennes

12 Mail Louise Bourgeois
35 000 RENNES
Tél. 02 99 32 21 93



Horaires d'ouverture au public

Du lundi au vendredi
de 9h30 à 12h30
et de 13h30 à 17h



CRÉDIT MUNICIPAL
NANTES TOURS ANGERS RENNES

creditmunicipal-nantes.fr



CRÉDIT MUNICIPAL
NANTES TOURS ANGERS RENNES

RESPONSABLE & SOLIDAIRE

CONNAISSEZ-VOUS LE PRÊT SUR GAGE ?

Déposez un bijou, un objet
de valeur et obtenez
rapidement des liquidités



LE PRÊT SUR GAGE



creditmunicipal-nantes.fr

LE PRÊT SUR GAGE C'EST :

- Déposer en gage des objets de valeur.
- Une formule astucieuse pour éviter un découvert, financer un projet ou obtenir rapidement des liquidités.
- En échange de ce dépôt, vous bénéficiez immédiatement d'un prêt déterminé par la valeur du bien.

QUEL OBJET ?

- Vous pouvez déposer en gage tout objet de valeur : bijoux, argenterie, œuvres d'art, petit mobilier ancien, verreries, livres de collection, instruments de musique, accessoires de mode, vin, etc...



Plus d'informations

creditmunicipal-nantes.fr ou pretsurgage.fr

Vos objets sont conservés en toute
sécurité dans une chambre forte



LE MONTANT

- Une fois l'expertise réalisée, le Crédit Municipal vous proposera un prêt représentant entre 2/3 et 4/5 de la valeur estimée de votre objet sur le marché des ventes aux enchères publiques.

LES CONDITIONS

- Il suffit de vous présenter dans l'un de nos lieux d'accueil avec le ou les objets que vous désirez gager.
- Munissez-vous d'une pièce d'identité en cours de validité, d'un justificatif de domicile et, autant que possible, de la facture d'achat de l'objet.
- Les objets sont estimés par nos experts sous l'autorité des commissaires-priseurs. Tout objet particulier ou de grande valeur bénéficie d'une expertise complémentaire.
- Une fois le prêt accordé, un contrat nominatif est établi pour une durée de 6 mois.

LA FIN DU PRÊT

- Vous pourrez récupérer, à tout moment, et sans pénalité, votre objet après remboursement de la somme empruntée et des intérêts calculés au prorata du nombre de mois.
- Vous pouvez également renouveler votre prêt pour une nouvelle durée de 6 mois en payant seulement les intérêts.
- Sans nouvelle de votre part ou à votre demande, nous procédons à la vente de votre contrat. Si le solde est positif, il vous sera restitué sous forme de boni. Si le solde est négatif, vous ne devrez rien au Crédit Municipal.

Un crédit vous engage et doit être remboursé.
Vérifiez vos capacités de remboursement avant
de vous engager.